



La sobriété énergétique oui, mais n'oublions pas les salaires !

Si l'actualité, pour la direction, est de tenter de mettre en place une certaine sobriété énergétique dans l'entreprise, il ne faudrait pas oublier l'urgence de trouver une solution pour mieux rémunérer les salariés.

NAO 2022 au rabais

Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) sur les salaires 2022 n'ont pas permis de faire évoluer significativement les salaires au niveau de l'inflation. Une mesure générale d'un peu plus de 1% (en moyenne) a pu être arrachée par les syndicats signataires d'un accord sur le plafonnement du CET (dépôt maximal de cinq jours pour chaque salarié).

Compte tenu des perspectives d'inflation, qui atteint déjà les 6%, il est indispensable que la direction rouvre les négociations, afin d'envisager une mesure générale complémentaire pour compenser l'impact très important sur le pouvoir de vivre des salariés.

Revendications

L'explosion des coûts de l'énergie, des carburants et des denrées alimentaires doit être prise en compte. Nous demandons à la direction :

- Une mesure salariale pour tous les salariés au 1er septembre 2022 permettant de compenser à forte hausse de l'inflation cette année.
- L'augmentation du ticket restaurant afin de pouvoir absorber les hausses des prix.
- Une mesure incitative beaucoup plus ambitieuse pour ceux qui choisissent un mode de mobilité alternative pour se rendre au travail (marche, vélo).
- La prise en charge à 100% des abonnements aux transports en commun.
- L'augmentation de l'indemnité télétravail afin de pouvoir payer les surcoûts de chauffage.

Il ne suffit pas de dire que « *le budget de France Télévisions n'est pas indexé sur l'inflation* » pour clore le débat. Les choses ont changé, la hausse des prix rend le quotidien des salariés de plus en plus difficile.

Les syndicats CGT, CFDT et FO demandent à la direction de reprendre les négociations salariales de toute urgence.

Paris, le 15 septembre 2022